

## Compte-rendu du CHSCTR DGAC du 4 juin 2018

*A l'heure où les réflexions sur la réforme des instances de concertation, fusion des CT et des CHSCT ou sur l'avenir de la médecine de prévention dans la fonction publique ont commencé à la DGAFP, FO prend acte que la DGAC revient à un fonctionnement « normal » du CHSCT R et que certaines actions dont le recrutement du Médecin Chef ou le rattachement des CHSCT locaux aux ISST ont été finalisées.*

*FO rappelle que les CHSCT sont des instances primordiales dans le dialogue social, elles sont garantes de la sécurité et de la santé des agents et que toute démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail n'aurait plus de raison d'être si les CHSCT venaient à disparaître.*

### Les suites données

#### Médecine de prévention :

Enfin un Médecin Chef pour la DGAC ! Il prendra ses fonctions au 01 octobre 2018.

À cette occasion, une communication sur les missions du service de médecine de prévention sera réalisée et diffusée dans les services.

A l'heure de restructurations importantes de la médecine de prévention dans la fonction publique, FO se félicite de ce recrutement. Cependant, nous demandons que des efforts soient maintenus afin de préserver le nombre actuel de médecins et d'infirmières, mais également d'en recruter pour les sites qui n'en sont pas pourvu.

#### GT DU :

Une réunion se tiendra en septembre. Un industriel candidat semble enfin offrir toutes les garanties ! Avec, cerise sur le gâteau un outil peut être compatible avec la médecine de prévention, qui, pour rappel, rencontre également des difficultés à remplacer « Horizon » devenu obsolète.

FO ne peut rester que dubitatif face à ces annonces !

#### La sécurité incendie :

Une réflexion a été demandée à la DSNA sur les problèmes rencontrés dans les centres pour effectuer des exercices d'évacuation incendie.

Un document sur les bonnes pratiques à adopter lors d'un exercice d'évacuation sera proposé aux services.

Un tableau de suivi des évacuations sera présenté régulièrement en CHSCT.

#### La lumière bleue :

Une note sur l'utilisation de ces nouveaux matériels équipés de matrice active de type **OLED** ou **AMOLED** est en cours d'écriture. En parallèle, un état des lieux de la présence d'écran type 4k a été demandé à la DSNA.

FO précise que dans le cas d'utilisation de ce type d'écran, un avis du service de prévention local doit être demandé. Notamment, en vue d'adapter la visite de prévention des agents concernés.

#### Les enquêtes accidents :

Une méthodologie décrivant « quand et comment » réaliser une enquête accident à l'occasion d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle a été présentée.

A cette occasion, l'administration a réédité le guide méthodologique élaboré en 2013 afin d'aider les agents à la réalisation de cette enquête.

Une procédure type sera également intégrée dans le futur programme de formation des membres de CHSCT.

FO rappelle que certaines situations particulièrement graves rendent obligatoire une telle enquête. Le CHSCT R peut, s'il pense que la situation est suffisamment inquiétante, demander à être informé des conclusions de l'enquête.

#### Formation des membres de CHSCT :

Une séance de formation au profit des secrétaires de CHSCT sera programmée avant la fin du semestre.

#### La QVAT :

La programmation des prochains séminaires :



- CDG/Le Bourget/Lille le 19 juin 2018.

Un retour a été demandé aux services volontaires sur la mise en œuvre de l'expérimentation d'intégration de l'évaluation de sa QVAT lors des entretiens professionnels annuels. Une première analyse sera présentée lors prochain CSN du 26 juin 2018.

**FO rappelle que dans le cadre de la réflexion QVAT de la DGAC, les services qui développent une action locale doivent en informer le CSN QVAT afin d'homogénéiser les actions et généraliser de bonnes initiatives.**

Lors d'un prochain CHSCT R une comparaison des indicateurs de la DGAC avec les données ministérielles sera faite.

## Bilan de prévention 2017

L'administration a présenté un bilan de prévention qui commence enfin à répondre à l'obligation réglementaire définie à l'article n°61 du décret 82-453 modifié.

Le bilan est composé de plusieurs parties : le bilan du service médical, le bilan du service social, les indicateurs RH et le programme annuel de prévention.

**FO ne peut que se féliciter de cette démarche que nous demandions depuis plus d'une décennie !**

## Prévention des TMS

Afin d'avoir une vision exhaustive de la situation dans les différents services de la DGAC, un sondage a été adressé par voie électronique à l'ensemble des agents entre le 19 mars et le 16 avril 2018.

Les résultats obtenus ont été présentés en séance. Ils pourront également être analysés dans chaque service disposant d'un CHSCT.

28% des agents de la DGAC ont répondu au questionnaire, avec une ventilation de 80 % des agents à horaire de bureau et 20 % à horaire permanent.

Une majorité d'agents est intéressée par l'organisation d'actions pratiques au sein du service, telles que :

- Atelier « bien s'installer à son poste de travail »
- Atelier « être bien au travail, je sais m'étirer »
- Analyse du poste de travail sur écran

Les attentes des agents sont principalement centrées sur la mise à disposition d'une information sur leur espace de travail et comment l'améliorer.

**FO rappelle que la prévention des TMS doit prendre une juste place dans nos services.**

## Point d'information

- **Les ISST à la DGAC.**

Les représentants des personnels ont demandé que soit abordé en séance le nouveau schéma d'emploi des ISST.

L'inspecteur référent a expliqué la nouvelle répartition en précisant que la DGAC ne perdait pas d'ISST mais que le contour géographique était revu pour une meilleure répartition des tâches. Ainsi un ISST sera compétent pour la DGAC sur un territoire plus important que par le passé où il était limité au périmètre des MIGT.

- **Le programme annuel de prévention 2018**

L'administration a présenté le courrier n° 180046 du 11 mai 2018 adressé, à l'ensemble des Directeurs, des chefs de service et des présidents des CHSCT de proximité. Ce courrier reprend les actions du plan annuel voté en séance du CHSCT du 12 mars 2018.

- **La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique**

La circulaire ministérielle accompagnée des « fiches action » a été diffusée. Elles feront l'objet de travaux d'adaptation à la DGAC.

## Questions diverses

- **L'impact des traitements phytosanitaires à proximité des espaces de travail des agents de la DGAC.**

Les représentants des personnels ont demandé que soit abordée en séance la problématique de l'utilisation de produit chimique (phytosanitaire) à proximité des sites occupés par les agents.

L'administration répond que l'utilisation de ces produits répond à une réglementation stricte et que le cas échéant des précisions sur le ou les produits utilisés peuvent être demandées aux exploitants locaux via les présidents de CHSCT de proximité.

**FO précise que cette prérogative est prévue par l'article n°54 du décret 82-453.**

Vos représentants FO

Dominique THOMAS (SNPACM-FO)

Anne GIACOMETTI-LIZOT (SNNA-FO)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !  
<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

